

Intervenant musical en école associative

RNCP26758 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	333t
Code(s) ROME	K2105
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/09/2021

Certificateur(s)

ASSOCIATION NATIONALE DES STRUCTURES D ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES ASSOCIATIVES · SIRET : 49401888000018

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la certification est amené à réaliser les activités suivantes :

- Donner des cours de musique dans sa spécialité (instrument, formation musicale) à des élèves ou des adultes
- Travailler en équipe pédagogique
- Réaliser des projets pédagogiques
- Organiser des auditions et participer à l'animation de la cité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Réalisation d'un projet pédagogique dans le domaine de l'enseignement de la musique.
- Compétence technique instrumentale et musicale niveau DEM.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Professeur en Ecole de Musique Associative

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Professeur de Musique (Spécialité...) Coordinateur Pédagogique

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour exercer le métier de Professeur de Musique en Ecole de Musique Associative, il est recommandé d'avoir un casier judiciaire vierge.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très faible (1/5)

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Composition de la commission pédagogique :

Membres Internes

- Le Président de l'ANSEP2A
- Un membre du Conseil d'administration

Membres Extérieurs :

- Un représentant coordinateur / Directeur d'école de Musique
- Un représentant du secteur associatif (Structure culturelle ou d'enseignement artistique)
- Un pédagogue
- Un représentant de Pôle Emploi

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 60%

Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage :

Salariés : 50 %

Coordinateur/Directeur, représentant Pôle Emploi, Pédagogue

Employeurs : 50%

Président de l'ANSEP2A, membre du CA, représentant du secteur associatif

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/09/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26758/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	25
Montant total engagé	131 864 €

Coût moyen par dossier	5 275 €
Durée moyenne	551 h
Période	08/2020 – 12/2021
France compétences	35 %
France Travail	35 %
Reste à charge titulaire	25 %
Régions	6 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.